

Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2007

Sont présents :

Mme Isabel ROCHAT, Maire
M. Claude DETRUCHE, Conseiller administratif,
M. Philippe DECREY, Conseiller administratif

M. Pascal UEHLINGER, Président du Conseil municipal
Mmes CASADEI, CONSTANTIN, EGGER, GUARINO M., JAQUET et NOTARO
MM. AGRANIOU, CASTELLI, DROZ, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, KILCHER, LOUTAN, ROTH, STARK, THURRE et VACHERON

Excusés :

Mmes KABY et TOMASINI

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2007.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Désignation de 88 jurés pour les Tribunaux pour l'année 2008. Discussion. Vote. **(DA-07-02)**.
6. Demande d'un crédit d'étude de Fr 630'000,- en vue des travaux d'agrandissement de la Mairie. Discussion. Vote. **(DA-07-03)**.
7. Demande d'un crédit de construction de Fr 800'000,- en vue des travaux de rénovation de la salle des Fêtes de Thônex. Discussion. Vote. **(DA-07-04)**.
8. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, intitulé : « *Intégrons un chapitre précisant les aspects du développement durable et A21 dans tout projet du Conseil administratif : approche globale de tout projet local* ». Discussion. Vote. **(MM-07-01)**.
9. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Marc Kilcher, Conseiller municipal, intitulé : « *Pour un état exhaustif des demandes des clubs de sport au sein du CSSM* ». Discussion. Vote. **(MM-07-02)**.
10. Propositions du Conseil administratif.
11. Questions écrites.
12. Propositions individuelles.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2007

Page 966 – point 4.1, § 3 :

M. Loutan demande les corrections suivantes :

Concernant le développement des transports publics nous avons précisé que l'on ne voulait pas seulement que le quartier MICA soit relié correctement à la Ville de Genève mais également au centre de Thônex.

Puis, le procès-verbal est approuvé par 23 voix « pour » et 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président informe les Conseillers du courrier suivant :

2.1. De la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex du 20 mars 2007.

Concerne : Fondation pour la Jeunesse de Thônex

Monsieur le Président,

En date du 30 janvier nous vous informions que suite à la démission de Madame Duc, Madame Vidal avait accepté d'assurer l'intérim du poste de direction des institutions que nous gérons. Depuis, cette dernière a décidé de ne pas poursuivre l'expérience et le bureau du Conseil de Fondation a pris la décision d'ouvrir le poste au concours. Une annonce paraîtra dans la presse la semaine prochaine.

En outre, le bureau du Conseil a décidé de porter à l'ordre du jour de sa séance du 2 avril prochain une modification de l'article 6 des Statuts de la Fondation relative à la durée des fonctions des membres du Conseil de Fondation. L'article 6 teneur actuelle dit que « la durée des fonctions des membres du Conseil de Fondation est de quatre ans, correspondant à la période de la législature communale ». Le bureau du Conseil proposera de modifier cette teneur afin de donner au Conseil de Fondation un mandat toujours de quatre ans mais correspondant à des années civiles et non de législature communale.

Il nous apparaît en effet important que le mandat se termine à l'issue d'un calendrier comptable et non municipal. De plus, le Conseil gère trois institutions et le personnel qui y travaille. Le calendrier municipal, qui voudrait que le mandat s'arrête au 31 mai tous les 4 ans, n'est pas optimal en matière de gestion et de responsabilité.

Nous vous saurions gré de bien vouloir porter ces éléments à la connaissance du Conseil Municipal et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Sophie Desjacques Carnegie Présidente

Hans-Rudolf Roth Trésorier



2.2. A qu'à 23h. nous passerons au point 10 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Mme Isabel Rochat, Maire

3.1.1. Elections municipales

Le Conseil administratif demande aux partis concernés de procéder à l'enlèvement des panneaux le plus rapidement possible après les élections du 25 mars afin de redonner une image sympathique de notre commune.

3.1.2. Prestations de serment

Cette cérémonie aura lieu pour le Conseil administratif le mardi 29 mai à 17h. et la séance d'installation du Conseil municipal le lundi 4 juin 2007 en principe à 18h.30.

3.1.3. Ecoles

Le 22 mars prochain le Conseil administratif se rendra au Cycle du Foron pour assister à la plantation d'une haie qui sera financée par la Commune et entretenue par les élèves du cycle. Ceci fait suite à la demande d'un professeur de biologie qui a été agréée tant par le DIP que le DCTI.

Les inscriptions pour les nouveaux élèves ont eu lieu les 2 et 3 mars mais nous n'avons pas encore les chiffres pour dessiner une tendance pour la prochaine entrée scolaire, néanmoins une certaine stagnation semble se profiler.

3.1.4. Petite enfance

Demain, 14 magistrats de communes de moyenne à grande importance se réuniront à Thônex pour parler d'un projet de règlement de mamans de jour.

Nous avons par ailleurs rendez-vous avec M. Charles Beer pour discuter notamment de ce projet et de ses incidences financières le 16 avril.

3.1.5. Urbanisme

Une séance de propriétaires dans le cadre du PAC MICA est agendée pour le vendredi 23 mars à la commune d'Ambilly. Cette séance fait suite à celle du 9 février au cours de laquelle les investisseurs nous ont été présentés, ces derniers étant amenés à faire ce fameux plan localisé de quartier pour une pièce urbaine.



3.1.6. Agenda 21

Demain, une nouvelle séance publique se tiendra au Centre de Loisirs lors de laquelle le plan des itinéraires piétons et cyclistes sera présenté en primeur.

J'ai également eu le plaisir de participer vendredi et lundi, dans le cadre d'Agenda 21 à des animations civiques dans les écoles post-obligatoires. Lors de ces réunions les élèves concernés ont pu poser des questions aux magistrats d'une partie des communes Arve-Lac.

3.1.7. Finances

Les comptes 2006 de la Commune seront prochainement analysés par la commission des Finances puis inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 15 mai. Nous pouvons déjà vous informer que l'excédent de revenus s'élève à environ Fr 900'000,-.

3.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Sécurité

Hier soir, s'est déroulée la première réunion destinée aux aînés de notre commune relative à la circulation routière. Mise en place en collaboration avec le TCS, ce cours a affiché complet et la prochaine session est prévue le 16 avril.

3.2.2. Sports

Le 25 mars aura lieu le 39^{ème} championnat genevois de patinage artistique au CSSM. Il s'agit d'une manifestation importante et votre présence apporte un grand soutien aux nombreux bénévoles qui ont organisé cet événement.

3.2.3. Le 21 avril aura lieu la « Course à travers le coteau » à Bernex. Il serait sympathique de pouvoir réunir 3 participants (es) afin de former une équipe thônésienne.

3.2.4. Environnement

En date du 27 février le Conseil administratif a accepté le règlement relatif à la gestion des déchets. Ceci comble une lacune qui permettra de faire respecter plus facilement l'ordre dans nos déchetteries et tentera d'éviter des situations intolérables telles que nous les connaissons aujourd'hui. Ce règlement vous sera transmis avec le présent procès-verbal.



3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1. Circulation

Je tiens à vous faire part du mécontentement du Conseil administratif au sujet de la direction du chantier du chemin du Bois-Des-Arts, notamment concernant le respect du planning puisque la fin de chantier était annoncée pour le 9 mars.

Une lettre a été envoyée aux mandataires et entreprises et ces dernières ont d'ailleurs été convoquées en séance du Conseil administratif pour une mise au point. Selon les dernières informations ce chantier devrait prendre fin la semaine avant Pâques.

Un courrier a d'ailleurs été envoyé par les mandataires aux riverains pour s'excuser de cette situation.

Vous avez reçu ce soir le plan des itinéraires piétons et cyclistes comme l'a demandé la commission. Le format de ce document est pratique car il peut facilement se glisser dans la poche et il sera envoyé à toute la population. Il sera réactualisé tous les 2 ans.

3.3.2. Centre de Loisirs

Le rapport d'activité du Centre vous a été envoyé et je vous encourage vivement à prendre connaissance de ce document. Vous pourrez constater ainsi le travail effectué dans le cadre des activités mises en place.

3.3.3. Culture :

Une représentation de la comédie musicale « Ulysse » a été offerte aux 4P, 5P et 6P des écoles communales.

4. Rapport des commissions

M. Uehlinger, Président passe successivement la parole aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture de leur rapports :

4.1. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse :

Séance du 1^{er} février 2007 :

1. Audition du Comité du Centre de Loisirs et de Rencontres de Thônex.

Etaient présents :

M. Decrey Conseiller administratif

M. Bouchakhchoukha, Président du comité, Mme Hugo, M. Blanc, trésorier,

M. Rouget, responsable des éducateurs et M. Mesot, éducateur



M. Decrey estime que l'équipe du Centre de Loisirs fonctionne maintenant bien. Il signale qu'une suppression importante des moyens a lieu au sein de la FAS'e. Celle-ci demande une participation financière aux animateurs et aux travailleurs sociaux, ce qui est regrettable. L'équilibre financier risque d'être difficile à conserver, si la FASE continue à diminuer ses prestations.

Déjà la parité concernant les Travailleurs hors murs n'est plus respectée, cela rend M. Decrey soucieux pour l'avenir.

M. Mesot explique que depuis que les enfants du pavillon Mousse mangent au Centre, un travail se fait avec les restaurants scolaires et le GIAP.

Une réflexion est en cours pour améliorer les centres aérés. Un réaménagement des heures d'ouverture du centre est envisagé. Le comité travaille pour créer des synergies avec d'autres centres. Des soirées disco sont organisées avec des musiciens répétant au Centre.

Un animateur va le vendredi au cycle du Foron, la fréquentation est plus élevée que prévu. Depuis qu'une monitrice y va régulièrement les filles sont plus nombreuses à participer. Des jeunes de France voisine viennent régulièrement et cela se passe bien.

Un local a été mis à disposition où les jeunes peuvent réparer et fabriquer leurs vélos.

Les aînés viennent jouer aux cartes régulièrement, ce qui crée des relations intergénérationnelles.

M. Bouchakhchoukha nous annonce que l'assemblée générale aura lieu le lundi 26 mars, les Conseillers municipaux y sont invités.

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire du Centre une grande fête est organisée le samedi 22 septembre.

M. Rouget nous signale que le Centre est en relation avec M. Héritier pour y organiser des spectacles.

M. Decrey nous informe que d'importants dégâts ont été constatés autour du Centre. Un éclairage a été installé derrière le Centre. Les éducateurs ont fait un travail pour réintégrer ces jeunes dans le centre, malheureusement il reste un noyau dur. Ces jeunes causent également des dégâts ailleurs. De la drogue et des alcools forts circulent. Vu l'importance du problème et l'impuissance des Travailleurs hors murs, le dossier a été transféré à la gendarmerie.

Séance du 1^{er} mars 2007 :

1. Audition de l'Association « Etats d'Enfance ».
Nous avons auditionné l'association Etat d'enfance.

Etaient présents : Madame Rochat Maire, M. et Mme Streijffert

Mme Streijffert nous présente un film « Trop nul la violence » montrant une partie du travail réalisé avec les enfants d'une classe de l'école Adrien-Jeandin. L'importance de ce sujet universel, fait que le Professeur Albert Jacquard est venu rencontrer les enfants et en fera un livre. Le film sera présenté dans divers festivals ainsi qu'à la télévision. L'association est en contact avec le DIP, des EMS et l'Unicef de Genève sera impliquée dans ce film.

Mme Rochat est très heureuse d'accueillir cette association et est inquiète de la



montée de la violence dans les écoles primaires. Elle avait envie d'en comprendre les raisons et pourquoi des enfants de moins de 12 ans sont si mal dans leur peau.

Quelques pistes de réponses se trouvent dans ce film : les enfants les plus turbulents sont ceux qui posent le plus de questions, la pratique d'un sport change les rapports entre les enfants. Un des moments forts du tournage a été le changement opéré chez certains enfants en particulier les plus turbulents. Même leur institutrice a été surprise.

Il est prévu d'organiser diverses manifestations autour de ce film dans plusieurs communes.

Après discussions les commissaires ont décidé de soutenir le projet et d'organiser une manifestation sur notre commune, éventuellement en collaboration avec les communes Chênoises.

2. Audition de l'Association « Koala ».

Nous avons auditionné Mme Blanchut, Présidente de l'association Koala.

Mme Rochat est heureuse d'accueillir Mme Blanchut et nous indique que des visites ont eu lieu dans les crèches et dans les écoles.

Mme Blanchut précise que Koala existe depuis 10 ans dans le secteur Arve-Lac. 400 enfants sont accueillis chaque année, ils ont de 2 mois à 12 ans. Un des avantages des mamans de jour est la souplesse de leurs horaires. Cette structure fonctionne très bien ainsi, elle craint que la mise en place d'un contrat cadre très exigeant, fasse peur aux mamans et que celles-ci les quittent pour travailler au noir, sans contrôle. Mme Blanchut a fait une enquête auprès des mamans, 60% ne veulent pas de ce contrat. Il faudrait d'abord réfléchir sur un tarif et envisager éventuellement des prises en charge par les communes prennent en charge les charges sociales. Elle espère ainsi que Koala pourra continuer.

Mme Rochat pense que le contrat cadre s'achemine vers une impasse, en partie due à la charge conséquente qui reviendrait aux communes. Avec certains de ses collègues, elle a écrit une lettre à M. Beer pour lui signaler que les communes ne voulaient pas être spectatrices. Elle précise encore que les 3 Chênes travaillent ensemble et envisagent d'ouvrir un portail pour les 3 communes. Mme Blanchut dit que Koala pourrait s'en charger, elle ajoute que l'association propose de former déjà les familles. Elle rappelle que jusqu'à Fr 2000,- par mois les familles ne sont pas imposables. Une prime de fidélité existe et est très appréciée des familles, celle-ci va de Fr 150,- à Fr 2'000,- en fonction de leur formation et de leur ancienneté.

3. Divers

Mme Rochat proposera une maison yo-yo à Thônex, il en existe déjà dans d'autres communes. Dans ces maisons les enfants trouvent de l'aide pour leur devoirs, diverses générations y participent.

La séance est levée à 20h30

4.2. M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 8 février 2007 :

1. Audition des représentants du club des patineurs des Trois-Chêne :

Font partie du nouveau comité du club des patineurs des « Trois-Chêne » mis en place le 6 septembre et ont été auditionnés :



- M. Ehinger, Président
- M. Baciocchi, vice-président, section hockey
- Mme Ilona Regly, vice-présidente, section patinage artistique

Le comité est encore composé de M. Nicolas Moser, trésorier et de Mme Suzanne Muti, secrétaire

Ce grand club a subi différentes mutations et le nombre d'adhérents est en constante augmentation. Les deux autres communes des trois Chênes n'ont pas encore été consultées par le club.

Les personnes se présentent et expliquent leur intérêt et leur engagement. Concernant le patinage, 50 patineurs étaient inscrits en 2001, toutes catégories confondues; aujourd'hui, la seule section artistique compte 160 membres. Les premiers élèves accomplissent aujourd'hui des performances au niveau Suisse. Certaines patineuses vont même au championnat. Le club des 3 Chênes est arrivé en tête de l'ensemble des clubs romands.

Se posent donc deux problèmes :

- *la question de la place et des demandes toujours croissantes*
- *l'évolution des sportifs et leur encadrement, avec les coûts que cela génère*

Il y a des décisions à prendre au niveau des missions en termes même de sport.

Du point de vue effectif, la liste d'attente devient de plus en plus importante et les fidèles des premières heures doivent être satisfaits. La priorité reste donnée aux citoyens des 3 Chênes.

Il est à noter que le coût d'une patineuse moyenne est de plusieurs milliers de francs par an, à charge en grande partie des parents. Ce sport reste-t-il à la portée des plus démunis? Prolonger la saison de glace est impensable, pour des raisons écologiques et économiques : chaque jour de glace coûte Fr 1'000,-.

Concernant le Hockey, il y a actuellement 8 équipes pour 10 l'an prochain. Une équipe se présente en play off, mais il est exclu de la faire monter en 1^{ère} ligue, car on veut que les joueurs soient de la région. Le club compte environ 140 membres. Il y a un véritable système d'enseignement, avec formateurs d'élite.

Concernant les heures de glace, la priorité reste aux enfants pour un entraînement à des heures raisonnables.

La cotisation est de Fr 800,- par élève par an, et un élève coûte Fr 1'500,- au club.

Le club coûte toujours plus cher et pour faire face à ses défis, il aura besoin de l'aide des communes.

On conclut que dans toutes les disciplines, il existe le sport de masse et le sport d'élite. Dans le cadre d'une collectivité, la mission est de faire participer le plus grand nombre d'enfants. Quant à l'élite, elle doit se concentrer sur une vocation cantonale ou fédérale.

Un autre constat est le fait que l'on arrive au point de saturation du centre sportif.



Dans le cadre de la discussion, il ressort qu'il faudrait reconsidérer le « camembert » ou la part dévolue, bloqué au niveau des subventions communales, les clubs ayant toujours augmenté leurs effectifs. Une évaluation sous forme de tableau recouvrant les 3 dernières années pourrait être dressée et mise à disposition des commissaires, cette idée nous sera d'ailleurs proposée sous forme de motion par M. Kilcher ce soir.

2. Centre sportif Sous-Moulin :

Actuellement, on boucle l'exercice 2006 ; les chiffres sont conformes aux prévisions, léger bénéfice à la clef.

Une éventuelle remise en conformité du restaurant est envisagée; Thônex pilotera le chantier; sont à envisager à court terme : la mise à jour des tableaux électroniques, aussi que le remplacement des chaudières.

3. Divers :

M. Détruche a assisté aux assises de la sécurité, remettant en question la police au sens large. Le Conseil d'Etat a présenté la situation. Ce qui intéresse plus précisément la Commune est la collaboration entre les agents municipaux et la police. Une question concerne les horaires; l'autre, plus politique, l'armement pendant les activités en dehors des heures de bureau. Il a été question, dans un premier temps, d'introduire le bâton de sécurité.

La séance est levée à 20h50.

4.3. Mme Rosemarie Egger, Présidente de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile, séance du 20 février 2007 :

1. Plan directeur des chemins piétons, schéma directeur du réseau cyclable. Présentation du document final.

Assistent à la séance :

M. Decrey, Conseiller administratif

M. Fortuna, secrétaire général adjoint technique

M. Walter, bureau Urbaplan

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2006 est approuvé.

Point 2 : - Plan directeur des chemins piétons, schéma directeur du réseau cyclable.

Présentation par M. Walter du bureau Urbaplan. Pour les cycles et les piétons une carte et un plan sera édité.

Point par point M. Walter nous explique ce qui a été ou sera établi.

Une discussion nourrie est en suite survenue concernant les communaux d'Ambilly. A l'unanimité des commissaires présents, il est demandé à M. Walter de ne marquer que les chemins existants actuellement.

Il est évoqué également par rapport à la carte des réseaux de la voir avant impression. Cette proposition ne recueille aucune voix.

Au vote final le plan directeur des chemins piétons et itinéraires cyclables est accepté à l'unanimité des membres présents.



4.4. M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, séance du 22 février 2007 :

Il s'agissait d'un retour du Conseil municipal devant traiter des travaux de rénovation de l'école Adrien-Jeandin, soit :

- *restaurant scolaire, présentation du projet et programme.*
- *remplacement des vitrages et sol de la salle de gym.*
- *remplacement des chaudières, choix énergétique.*

Lors de cette séance étaient présents MM. Mitti et Mittey, architectes, M. Vasem du Bureau Hirt ingénieurs conseils et M. Verneret, Président des restaurants scolaires.

M. Verneret nous a exposé les besoins qui se font sentir aujourd'hui en matière de restaurants scolaires, car les locaux actuellement utilisés à la rue de Genève sont trop petits et il devient indispensable d'avoir une nouvelle structure.

L'augmentation des repas se chiffre à 12% et il s'agit de créer un restaurant scolaire pouvant accueillir 100 élèves en adjonction aux bâtiments scolaires existants. Ce restaurant pourrait également être utilisé comme salle polyvalente et loué à des communiers.

Au vote : *la création d'un restaurant scolaire a été acceptée à l'unanimité*

Concernant la salle de gymnastique il convient de changer toutes les fenêtres d'une façade. L'intervention consiste à enlever les fenêtres et à les compléter par un traitement ne nécessitant plus d'entretien, la structure sera en bois.

Le sol de la salle de gym n'est plus aux normes et en mauvais état. Il est prévu de le remplacer par un sol adéquat.

Au vote : *dans l'ensemble ce point a été accepté à l'unanimité mais les commissaires ont également accepté de procéder à une étude phonique.*

Concernant le remplacement des chaudières nous avons entendu le spécialiste qui nous a parlé des systèmes gaz, mazout, bois, bois-gaz, bois-mazout. Finalement nous avons repris le débat déjà entamé pour la reconstruction de l'école Marcelly.

Au vote : *A la demande d'un commissaire il a été demandé une étude complémentaire sur tous les aspects techniques et financiers de ces différents systèmes. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.*

4.5. M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 27 février 2007 :

1. Politique thônésienne de gestion des déchets :

Il n'y avait qu'un seul point à l'ordre du jour de cette séance : la politique thônésienne de gestion des déchets. Nous avons reçu Mme Meisser, Directrice du service cantonal de gestion des déchets et M. Humair, Président de l'association des recycleurs genevois. Etaient également présents M Detruche, conseiller administratif et M Poncioni du service technique.



Le but de cette séance était de faire le point sur l'état de la récupération des déchets sur notre commune et de mettre la politique communale en perspective avec celle du Canton.

De nombreuses données et chiffres ont été fournis. Je ne vais pas tous les reprendre ici : je ne retiendrai que quelques éléments significatifs.

Au niveau de la commune, ces dernières années ont été marquées par plusieurs améliorations : installation de déchetteries sur tout le territoire communal, plusieurs actions au niveau des écoles, information auprès des régies et des concierges d'immeubles, meilleur équipement en zone de forte densité d'habitat. La politique communale a porté ses fruits puisqu'on a assisté à une amélioration significative du taux de récupération, ce qui a conduit Mme Meisser à féliciter la commune, qui a même connu la plus forte progression du canton. Cependant, avec un taux de récupération de 32,5% on est encore loin de l'objectif cantonal de 45%, voire de la moyenne suisse qui est actuellement de 52%. Un important effort reste donc à faire.

Mme Meisser nous a parlé de la politique cantonale qui est basée sur 3 principes : limiter la production de déchets, recycler le plus possible les déchets et incinérer les déchets non recyclables d'une manière respectueuse de l'environnement. Cette politique est soutenue par un concept cantonal de gestion des déchets et un plan quadriennal dont l'actuel arrive à échéance cette année. Elle a encore précisé les rôles respectifs de la Confédération, des cantons et des communes dans ce domaine.

Elle a montré qu'au niveau du canton, un fort potentiel de récupération existe puisque la poubelle type est encore constituée à 31% de déchets organiques, 27% de papier-carton, 8% de verre. Le canton ne souhaite pas mettre en place une politique répressive (ex: taxe au sac), qui peut avoir certains effets pervers comme le déversement dans les toilettes de certains déchets ou l'incinération dans les cheminées individuelles qui contribue à la pollution de l'air, voire la dépose de sacs poubelles dans la nature. Le Canton table plutôt sur une attitude citoyenne et responsable des habitants et donc sur l'information de ceux-ci.

M. Humair nous a ensuite parlé des entreprises de recyclage qui sont environ 50 sur le canton. Elles sont essentiellement de type familial et travaillent pour la plupart dans un domaine spécifique. Elles ont souvent dû fortement améliorer leurs installations ces dernières années pour répondre aux normes cantonales.

Elles travaillent dans l'optique du développement durable, forment un nombre assez important d'apprentis et respectent des normes strictes concernant la sécurité de leur personnel.

Mme Meisser évoque ensuite le prix des produits recyclés qui vont de Fr 300,- la tonne pour les encombrants payé par les communes à Fr 80, - la tonne remboursés aux communes pour le fer blanc. De manière générale, recycler coûte moins cher que d'incinérer.

En fin de discussion, la question est posée aux commissaires de savoir si la Commune doit poursuivre sa politique de récupération des déchets dans la ligne actuelle, en l'améliorant, ou si elle doit en changer radicalement, par exemple en faisant appel à une entreprise extra-cantonale comme l'avait suggéré M. Frossard.

Les commissaires font ressortir que la Commune doit rester insérée dans la politique cantonale et profiter des excellentes structures qui existent dans le Canton.

Au vote : par 6 oui et 1 abstention, les commissaires mandatent le Conseil



administratif pour poursuivre la politique actuelle de récupération des déchets, en l'améliorant. Deux améliorations concrètes sont d'ores et déjà proposées : communiquer clairement l'évolution du taux de récupération aux habitants et créer une rubrique « déchets » dans les bulletins communaux.

4.6. M. José Fischer, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 6 mars 2007 :

Assistent également à la séance :

M. Decrey, Conseiller administratif

M. Zeder, secrétaire général adjoint comptabilité,

M. Héritier de ThônexArtSpectacles pour le point 2.

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2006 par 7 oui et 2 abstentions*

2. *Bilan de la demi-saison culturelle 2006.*

M. Decrey nous informe que M. Héritier nous présentera une version aussi serrée que possible de la demi-saison culturelle 2006.

M. Héritier présente en premier les aspects positifs :

- *Selon lui des spectacles de qualité*
- *Un éventail large de spectacles comme souhaité par la Commune, avec des retours positifs du public.*
- *Une salle qui revient dans le giron des salles connues*
- *Une image positive de Thônex à travers et auprès des médias radio, TV, affichage et articles dans la presse.*

Quant aux côtés moins réjouissants :

- *Une fréquentation des spectacles en dessous des attentes la salle n'ayant pratiquement plus été utilisée depuis 10 ans.*
- *Le prix des billets étant ressenti comme négatif, néanmoins ce sont les spectacles aux prix d'entrée les plus élevés qui ont été les plus prisés.*
- *La salle recommence à se faire connaître auprès du public.*
- *Malheureusement quelques spectacles ont du être annulés ou reportés pour des raisons diverses.*

L'organisation et la commercialisation des spectacles a été faite avec succès, mais l'équipe technique doit constater que les artistes se dépassent avec de moins en moins de matériel ce qui implique des locations de matériel onéreux.

La billetterie quand à elle travaille avec 2 organismes, la FNAC et Résa Plus. La vente à la mairie fonctionne bien, mais la vente à la caisse est faible.

Le sponsoring recense actuellement 13 entreprises et de nouvelles sont en tractations.

La carte de réduction proposée aux comuniers n'a pas remporté le succès attendu. Une autre solution est en discussion.

La promotion a essayé d'être présente et des efforts sont encore à faire dans ce domaine.

Enfin il est constaté que le public commence à revenir plus souvent et il est dit qu'il faut 2 à 3 ans pour mettre en place une politique culturelle.



M. Zeder à remis aux commissaires un document indiquant la fréquentation des spectacles en 2006. L'année 2007 figurera dans les prochains comptes.

Un nombre important de questions sont posées par les commissaires sur ces différents sujets.

M. Zeder précise encore que le montant de Fr 35'000,- prévu pour le lancement de la saison culturelle n'a pas été dépassé.

Le programme 2007 sera présenté lors d'une prochaine séance. Il sera axé principalement sur les Jeunes.

Le président a constaté qu'à l'unanimité un vote sur ce sujet n'était pas souhaité ce jour.

3. Organisation du CCCC

Une discussion a eu lieu à ce sujet, malheureusement sans les représentants du CCCC absents ce soir là.

Il en ressort, que la majorité des commissaires souhaite qu'une séance de travail soit agendée au début de la prochaine législature avec les nouveaux commissaires élus.

Séance levée à 20h25.

5. Désignation de 88 jurés pour les Tribunaux pour l'année 2008. Discussion. Vote. (DA-07-02).

Mme Isabel RoCHAT, Maire : comme à l'accoutumée il s'agit d'une obligation qui incombe aux communes selon l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941. A ceci le Conseil administratif n'a rien à ajouter.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Fabiano Forte, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 sur l'organisation judiciaire,
- Vu la circulaire du 26 janvier 2007 du Département des Institutions, service des votations et élections,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e



1. De désigner les 88 personnes ci-après en qualité de jurés auprès des Tribunaux pour l'année 2008 :

Femmes

668.58.869.0.0	ABBET-MUDRY, Françoise	laborantine	07.12.1958
580.61.549.0.5	ABU LABAN-LARDI, Tania	institutrice	18.02.1961
226.64.655.0.8	AESCHBACHER-BÜCHEL, Andréa	consultant financier	24.05.1975
500.75.687.0.5	AHMAD-IBRAHIM, Crytel	caissière	26.06.1975
106.77.577.0.6	ALBANESI, Numa	gestionnaire fortune	13.03.1977
716.59.540.0.3	ALLAMAN-CHAIRA, Souad	aide en pharmacie	09.02.1959
109.66.662.0.5	ALVAREZ-ESTEVEZ, Marina	chauffeur de taxi	31.05.1966
690.68.708.0.9	ANDREU-OBERTON, Véronique	assistante d'exploitation	08.07.1968
118.49.774.0.7	ANTUNES-BARREIRA, Amélia	sans emploi	12.09.1949
262.61.521.0.7	ARSLANI-CHEVRE, Marianne	nurse-éducatrice	21.01.1961
686.71.812.0.1	AUER-MANDENGUE, Régine	assistante de vente	12.10.1971
651.58.822.0.9	BACHMANN-MICHAUD, Gabrielle	employée de commerce	22.10.1958
264.61.553.0.1	BAEZNER-DE VEVEY, Valérie	graphiste	22.02.1961
135.55.628.0.4	BANCAL-PILLER, Mirianne	infirmière	28.04.1955
260.76.823.0.8	BARREIRA-CHAILLON, Sudy	vendeuse de fleurs	23.10.1976
138.69.530.0.3	BARROSO PEREIRA RAMOS, Ana	vendeuse	30.01.1969
977.64.751.0.3	BENOIT-ZARRI, Isabelle	sans emploi	28.08.1964
257.58.531.0.5	BILOTTA-CATRICALA, Anna	commerçante	31.01.1958
175.63.737.0.2	BLANCO, Maria	secrétaire	06.08.1963
740.62.758.0.3	BOLAY-RIBONI, Christine	assistante médicale	27.08.1962
190.82.630.0.2	BONGA, Divine	étudiante	30.04.1982
222.61.877.0.0	BRUNNER-STORTZ, Sylvie	employée de banque	15.12.1961
559.62.807.0.8	CACHAT-KOWALSKA, Jutta	comptable	07.10.1962
766.60.656.2.4	CARBALLA-RUCHONNET, Gisèle	surveillante	25.05.1960
283.72.661.0.9	CHAPPATTE-DESARZENS, Valérie	employée d'Etat	30.05.1972
388.55.779.0.2	CIANA-GENZOLI, Eva	employée de commerce	17.09.1955
266.70.787.0.1	CLEMENT, Sylvie	assistante médicale	29.09.1970
282.49.606.0.0	COLLAO ZEPEDA, Rosa	éducatrice	06.04.1949
268.70.526.0.1	CONCONI, Pascale	contrôleuse	26.02.1970
268.68.762.0.1	COPPEY-KUBICOVA, Eva	responsable des achats	31.08.1968
271.64.891.0.1	COURT, Isabelle	employée de banque	29.12.1961
273.48.590.0.4	CROCHET-ARDIZIO, Catherine	avocate	28.03.1948
275.67.637.0.1	DA COSTA ARAUJO, Gloria	employée d'entretien	06.05.1967
789.69.544.0.1	DAGAU-SIMON, Caroline	institutrice	13.02.1969
278.76.730.0.0	DE ABREU, Isabel	éducatrice spécialisée	30.07.1976
279.63.814.0.2	DE JESUS DA SILVA, Maria	vendeuse	14.10.1963
198.67.705.0.6	DEMAL-BOUCHARD, Delphine	sans emploi	05.07.1967
289.60.532.0.8	DI DIO-DOS SANTOS, Maria Da Conceicao	aide-hospitalière	01.01.1960
285.54.533.0.7	DIAZ-RIOFIO, Cecilia	sans emploi	02.02.1954
288.55.820.0.4	DO MONTE-RIBEIRO, Maria	assembleuse	20.11.1955
289.82.816.0.7	DOS SANTOS ALMEIDA, Berta	étudiante	16.10.1982
289.60.870.0.5	DOUGOUD, Catherine	aide hospitalière	08.12.1960
175.51.892.0.7	DUNANT-BLANCHARD, Christiane	sophrologue	30.12.1951
912.79.558.0.5	DURAND-VIDAL, Rachel	décoratrice	27.02.1979



Hommes

100.65.230.0.1	ABERLE, Patrick	administrateur	30.04.1965
103.60.269.0.7	ACHOUR, Mourad	professeur de physique	07.06.1962
502.65.422.0.2	AIRES IRIA, Carolino	caviste	22.10.1965
007.81.472.0.9	ALDER, Murat	étudiant	10.12.1981
109.63.121.0.1	ALVAREZ, Gérardo	entrepreneur	21.01.1963
116.65.349.0.5	ANDREY, Denis	électricien	18.08.1965
122.80.291.0.2	ARPIDONE, Andrew	réviseur-comptable	29.06.1980
123.52.122.0.6	ASHLYN, Nils	comptable	22.01.1952
123.59.341.0.4	ATES, Ömer	aide-soignant	18.08.1959
124.75.341.0.1	AUSSET, Jean-Luc	mécanicien-électricien	10.08.1975
130.53.124.0.8	BALEATO, José	cuisinier	24.01.1953
135.81.364.0.7	BANCAL, Samuel	étudiant	02.09.1981
136.73.482.0.4	BARAMBIO, José	maçon	20.12.1973
154.64.456.0.3	BENE, Jacques	économiste	25.11.1964
158.74.358.0.9	BERNARD, Pascal	gardien de piscine	27.08.1974
161.76.353.0.1	BERTSCHY, Maurice	étudiant	22.08.1976
591.51.290.0.7	BOLOTO LEITAO, Manuel	sans-emploi	28.06.1951
194.55.475.0.9	BORSA, Stephano	ingénieur	13.12.1955
199.69.479.0.1	BOVY, Pascal	inspecteur d'assurance	17.12.1969
661.75.101.0.1	BRIGAS, Joao	resp. d'exploitation	01.01.1975
250.69.465.0.9	CACCIAPAGLIA, Claudio	opérateur	03.12.1969
253.70.451.0.1	CANNAVO, Alfio	étudiant	20.11.1970
254.75.431.0.9	CARLO, Jean-Louis	maçon	31.10.1975
254.49.347.0.1	CARROZZINI, Rocco	peintre en bâtiment	16.08.1949
256.66.242.0.9	CASTRO, Carlos	cuisinier	11.05.1965
260.53.261.0.5	CHANTRE, Philippe	employé de banque	30.05.1953
261.72.151.0.4	CHAVANON, Claude-Henri	gérant de fortunes	20.02.1972
268.82.457.0.5	COPIN, Pierre-Jean	étudiant	26.11.1982
271.68.157.0.9	COTTET, Nicolas	étudiant	26.02.1968
272.75.443.0.8	CRETENAND, Mario	instituteur	12.11.1975
273.56.491.0.1	CRUZ DA SILVA, Manuel	aide-jardinier	29.12.1956
274.57.240.0.3	CUANILLON, Paul	expert-comptable	09.05.1957
274.78.326.0.1	CURZI, Michaël	employé de commerce	26.07.1978
274.51.457.0.4	CYGAN, Bernhard	fonctionnaire d'état	26.11.1951
250.60.238.0.5	DA COSTA, Antonio	nettoyeur	07.05.1960
404.72.355.0.8	DA SILVA GOMES, Vitor	boucher	24.08.1972
275.60.175.0.3	DAL CORTIVO, Fabrizio	peintre en bâtiment	13.03.1960
276.56.232.0.3	DARX, Pierre-André	garde-frontière	01.05.1956
282.58.464.0.1	DE RAEMY, Antoine	commerçant	02.12.1958
279.49.224.0.6	DEGOVE, Alain	chef de cuisine	24.04.1949
280.67.251.0.5	DELARUE, Olivier	horticulteur	20.05.1967
280.76.311.0.4	DELABRUYERE, Vincent	bibliothécaire	11.07.1976
289.75.174.0.2	DOS SANTOS, David	employé de banque	12.03.1975
297.56.416.0.3	DURO, Francisco	mécanicien	16.10.1956



6. Demande d'un crédit d'étude de Fr 630'000,- en vue des travaux d'agrandissement de la Mairie. Discussion. Vote. (DA-07-03).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments donne des précisions sur ce point :

- Vous avez reçu un exposé des motifs très précis concernant ce crédit d'étude et beaucoup d'entre vous étaient présents le 14 mars dernier lors de la présentation du projet lauréat. A cette occasion le Président du jury vous a donné des informations concernant le choix qui a été effectué.

Je remercie toutes les personnes qui ont fait partie du groupe d'évaluation et qui nous ont permis de respecter le planning.

Maintenant que le choix a été effectué concernant le projet, notre travail commence et la première étape est le vote de ce crédit d'étude.

La discussion est ouverte :

M. Castelli au nom du groupe socialistes-verts fait la déclaration suivante :

Le groupe d'évaluation a travaillé dans une bonne ambiance et il y a eu beaucoup d'idées et de débats philosophiques. Ceci est d'autant plus réjouissant pour attaquer la suite de ce projet. Ceci dit des corrections et des améliorations relativement importantes devront être apportées, cela se discutera au sein de la commission des Travaux & Bâtiments mais pour l'instant il faut aller de l'avant et voter ce crédit.

M. Grandgirard fait la déclaration au nom du groupe radical :

Le groupe radical votera le crédit d'étude de Fr 630'000,- en vue des travaux d'agrandissement de la Mairie.

Nous tenons à remercier tout spécialement l'ensemble des Bureaux d'architecture qui ont participé au concours concernant la réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex et nous les félicitons pour l'excellence de leurs travaux.

Le choix du projet « Jardin Suspendu » du Bureau SPITSAS et ZANGHI nous a séduits par son intégration au site actuel et son respect des bâtiments existants, tout en donnant une image nouvelle de notre Mairie.

Il nous préserve des véhicules en surface grâce à un parking souterrain important.

Il met à disposition un espace important du fait de l'utilisation des surfaces de toit en créant une place au niveau de la Mairie actuelle.



Mme Jaquet fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Nous sommes très heureux de voir avancer ce projet d'agrandissement de la mairie, qui, comme on nous l'a précisé, répondra aux besoins de notre commune pour les 20 prochaines années et même plus.

Nous espérons que les utilisateurs pourront étudier et modifier les plans actuels en fonction de leurs besoins et de la rationalisation de leur travail, avant de revenir en commission bâtiments.

Le groupe libéral votera ce crédit d'étude

M. Loutan fait la déclaration suivante :

Voici un projet fort intéressant, avec un développement réjouissant des aspects qui font l'objet de ma motion de tout à l'heure. Gestion des déchets, air, eaux énergie... Bravo et merci ! C'est agréable aussi d'avoir des commentaires sur les projets non retenus, ce que j'ai demandé plusieurs fois en commissions des Travaux avec souvent peu de succès.

Nous nous réjouissons de voir ceci en commission et nous voterons ce crédit. Je trouve qu'il serait intéressant qu'on profite de ces travaux pour faire un projet énergétique de pointe avec en particulier un stockage de chaleur. Je remets, au service technique, un article paru ce jour dans le « PicVert » pour voir si les ingénieurs et architectes peuvent développer cet aspect là que nous verrons de toute façon par la suite.

M. Forte : le parti démocrate-chrétien votera ce crédit d'étude en reprenant les propos de Mme Jaquet à savoir : de tenir compte du point de vue des utilisateurs. Il est important que ces derniers puissent s'exprimer du point de leurs besoins.

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit de Fr 180'000,- voté le 20 juin 2006 en vue de la mise au concours des travaux d'agrandissement des locaux de la Mairie,
- Attendu que le groupe d'évaluation a désigné, le 7 février 2007, le Bureau SPITSAS & ZANGHI lauréat du concours avec son projet intitulé : « Jardin suspendu »,
- Attendu qu'il convient désormais de voter un crédit d'étude pour la poursuite de ce projet,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,



Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 630'000,- en vue de l'étude des travaux d'agrandissement de la Mairie selon le projet établi par le Bureau SPITSAS & ZANGHI, lauréat du concours.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 630'000,- en même temps que le crédit de construction.
 4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
7. Demande d'un crédit de construction de Fr 800'000,- en vue des travaux de rénovation de la salle des Fêtes de Thônex. Discussion. Vote. (DA-07-04).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments donne des précisions sur ce point :

- Ce bâtiment qui a été construit dans les années 1970 a connu de grandes heures de gloire et a été la fierté des Thônésiens pendant de très nombreuses années. Il subit actuellement le coup de l'âge et il devient nécessaire de faire certains travaux de rénovation.

Ce crédit se scinde en trois parties à savoir :

- les travaux d'entretien, qui sont impératifs à réaliser (toiture, ventilation, etc.)
 - des travaux concernant l'amélioration du confort nécessaire pour les utilisateurs, notamment suite à l'évolution de la politique culturelle de la Commune.
 - le troisième volet concerne les équipements liés à l'auberge communale. A l'époque nous avons voté un crédit qui concernait les équipements intérieurs, nous avons laissé de côté la partie extérieure de cet établissement qui devient nécessaire vu le succès qu'il rencontre.
- M. Decrey : en complément à ce qu'à dit mon collègue, je précise que nous souhaitons exécuter ces travaux en période estivale car nous serons en période creuse en matière culturelle et ceci nous permettra de réaliser les travaux touchant la scène.



En ce qui concerne la ventilation il est également important de faire ces travaux à cette époque de l'année. De plus les personnes qui ont eu l'occasion de se rendre aux spectacles organisés par le TAS ont pu se rendre compte de la chaleur insupportable qui règne dans ces locaux. Le Conseil administratif vous encourage à voter ce crédit.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Loutan : une question sur cette rénovation : selon le procès-verbal de la séance Culture du 6 mars, le problème essentiel semble être l'aspect du matériel technique manquant ou insuffisant.

Pourtant un paragraphe signale que les « *producteurs, techniciens et artistes étaient enchantés* », un autre précise qu'il « *faut louer un matériel coûteux* ». Devant l'abondance de projets de travaux de cette législature, dont certains franchement luxueux comme le giratoire de l'os, les mails arborisés, la nouvelle signalisation à plus de Fr 5'000,- le m² de certains panneaux, et sachant qu'il est toujours agréable d'investir mais que les coûts de fonctionnement à venir sont souvent ruineux, je crains un certain emballement de notre Conseil administratif. D'autant plus, que les coûts de fonctionnement dans les projets ne sont pas mentionnés et qu'on les retrouve après coup dans les budgets annuels

Il serait intéressant de situer au fur et à mesure les dépenses faites ou prévues dans le cadre de l'évolution du budget et des budgets à venir.

Je propose le renvoi en commission et en particulier une visite sur place pour voir point par point ce qu'il est indispensable d'entreprendre.

Et je souhaite que les précautions que je propose ici ne fassent pas affirmer certains que je suis contre les fêtes.

M. Hyde fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

Mesdames et Messieurs les conseillers, ce dossier, très complet et bien présenté met surtout deux groupes principaux en évidence. Le premier concerne des travaux logiques et nécessaires afin de rendre la salle des fêtes indépendante des restaurants et plus performante.



Le deuxième aspect reste plus spécifiquement dévolu aux types d'activités culturelles actuellement en promotion mais qui ne nous semblent pas d'emblée directement nécessaires à une utilisation polyvalente de cette salle des fêtes, comme nous l'avons connue jusqu'à présent. Mélanger les deux ne fait que semer la confusion mais, surtout nous prive de réels échanges politiques sur ce que devrait devenir cette salle des fêtes dans son utilisation éventuellement en salle de spectacle.

Nous devons aussi mesurer l'impact de toute transformation sur les options d'utilisation car le groupe radical souhaite conserver une vocation généraliste à cette salle. Loin de refuser ces aménagements nous estimons qu'un débat politique ouvert et serein doit pouvoir avoir lieu quant aux choix à faire et priorités à accorder.

Nous tenons aussi à relever que l'état des finances communales avec les considérables charges qui nous attendent et dont nous sommes prévenus doit nous rendre prudents quant à l'utilisation des deniers publics, situation qui nous semble, à notre grande surprise, un peu sous estimée avec la précipitation avec laquelle ce projet nous est présenté. C'est la raison pour laquelle, nous pensons qu'un renvoi en commission nous apparaît comme absolument nécessaire. Nous demandons donc le renvoi en commission.

M. Forte : nous tenons à remercier le Conseil administratif et en particulier M. Détruche pour la qualité du dossier présenté. Il y a effectivement des travaux à réaliser d'urgence, notamment l'étanchéité et la ventilation. Il est donc peut-être dommage d'avoir tout mis dans un seul dossier qui ne nous permet pas de prendre des options. En l'état actuel le groupe démocrate-chrétien est prêt à voter ce crédit en totalité. Nous serions également ouverts à un amendement qui viserait à réduire le crédit demandé dans le but de réaliser les travaux urgents et de renvoyer le reste en commission afin de pouvoir approfondir les autres points.

M. Roth fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Monsieur le Président,

Le groupe libéral a pris connaissance du descriptif des travaux relatifs à la rénovation de la salle des fêtes établi par le service technique et remercie son auteur pour la clarté de sa documentation.

En effet, la salle des fêtes, dont la construction remonte à 1970, ne répond plus aux normes actuelles de confort et de facilité d'exploitation. Qui n'a pas déjà souffert en veston/cravate pendant une conférence ou un spectacle à cause d'une climatisation insuffisante et qui n'a pas repassé sa robe ou son pantalon sur les chaises certes solides mais peu ergonomiques ?

Alors, Thônésiens de tous bords, le moment est venu d'accueillir notre population et celle assistant aux conférences et spectacles d'une manière plus sympathique.

Par la même occasion, nous approuvons la mise en valeur extérieure du site par un éclairage certes cher, mais attractif.

Au vu des coûts générés par ce projet, il ne pourra être question d'un toit végétalisé, car l'effet thermique ne pouvant être invoqué du fait de l'installation de 10 évaporateurs.

Le groupe libéral votera le crédit de Fr 800'000,- à porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.



Un retour en commission sur demande du Conseil administratif quant aux divers choix purement techniques et/ou esthétiques avant commande du matériel est envisageable. Il nous semble cependant important d'aller de l'avant dans ce projet en votant le crédit ci-dessus mentionné « sur le siège ».

- M. Decrey : j'aimerais préciser qu'actuellement nous louons énormément de matériel pour organiser nos spectacles et ceci a forcément un coût qui entre dans le cadre des frais relatifs à la Culture.

Il faut savoir que la fiche technique pour un spectacle exige certaines contraintes qui touchent à la sécurité et actuellement nous sommes limités notamment lors de la fixation d'éclairages supplémentaires. La Commune ne peut pas prendre de risques à ce niveau là.

Il faut également noter qu'en ce qui concerne les rideaux notre salle n'est également pas en ordre concernant les normes « anti-feu » actuelles.

M. Uehlinger, Président : je propose une suspension de séance afin que le Bureau se réunisse pour se déterminer sur la proposition de voter une partie du crédit ce soir et de renvoyer l'autre en commission pour examen.

A la reprise de la séance, M. Le Président informe qu'en accord entre les partis a été trouvé, à savoir : de voter ce soir, un montant de Fr 500'000,- permettant les travaux d'amélioration de la ventilation ainsi que l'amélioration et le remplacement des installations scéniques. Le solde du crédit de Fr 300'000,- concernant le remplacement des chaises, le réaménagement du bar sous la tribune et les équipements divers liés à l'exploitation de l'Auberge communale étant renvoyés en commissions des Travaux & Bâtiments et des Finances.

Au vote :

- *La proposition du Bureau est acceptée à la majorité par 22 oui et 2 non*

La parole n'étant plus demandée, M. Enrico Castelli, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la salle des fêtes a été construite en 1970 et a connu des travaux en 1993 et 1994, il convient d'effectuer certains travaux notamment dû au vieillissement des matériaux (étanchéité de la toiture plate), ainsi que :
 - amélioration de la ventilation,
 - amélioration et remplacement des installations scéniques,



- Vu le descriptif des travaux établi par le service technique,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 500'000,- en vue de la rénovation de la Salle des Fêtes.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 500'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2008 à 2017.
8. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, intitulé : « Intégrons un chapitre précisant les aspects du développement durable et A21 dans tout projet du Conseil administratif : approche globale de tout projet local ». Discussion. Vote. (MM-07-01).

M. Guy Loutan, signataire, donne lecture du projet de motion :

Intégrons un chapitre précisant les aspects du développement durable et A21 dans tout projet du Conseil Administratif : approche globale de tout projet local.

Proposition de MOTION

Pour le groupe Verts et Socialistes, par MM. Guy Loutan et Daniel Thurre

Après les crédits réjouissants votés pour notre programme Agenda 21 et les nombreuses séances de commissions consacrées à choisir des actions communales précises dans ce domaine, il est paradoxal de constater que les projets du Conseil administratif, même parfois proposés en vote immédiat, ne présentent pas de chapitre concernant leur cohérence avec les critères du développement durable et de l'Agenda 21. De façon à prévenir des discussions de dernière minute en séance plénière, ou à chaud en commission sans préparation des services communaux ou des élus, il est nécessaire dorénavant que cette approche soit intégrée à la présentation de tout projet, autant à titre pédagogique que pratique. En effet, pour entrer dans l'action, il nous faut prendre l'habitude de tout envisager sous cet angle complémentaire important : autrement dit nous devons nous former à une vision globale dans nos actions locales !

Il faudra entre autres aborder les aspects suivants avec motivation de les respecter ou non :

Energétique : (énergie grise, chauffage, minergie, bois, contracting...),

Matériaux (bois FSC, matériaux recyclés, recyclables lors de la déconstruction...),

Environnementaux (gestion de l'eau de consommation et de pluie, imperméabilisation du sol, toits verts...), flore et faune (biodiversité, espèces indigènes, pièges, barrages...),



Social : emplois et entreprises locales, trajets des travailleurs, garanties sociales...etc.

Il n'y a pas lieu d'entreprendre des études particulières puisque des grilles fort pratiques existent déjà. Nous pouvons directement nous en inspirer, en particulier dans l'annexe 2 du « Guide pratique de l'Agenda 21 communal » : page 68 : « grille de lecture pour l'analyse de projets et préavis / rapports-préavis – agenda 21 Vevey » (www.vevey.ch); et p.69 « Grille dans le cadre de la révision du plan directeur de d'aménagement du territoire du canton du Jura »

Une autre référence très utile se trouve dans le questionnaire de la Fondation Nature & Economie (www.natureeteconomie.ch) particulièrement orienté, lui, sur les aménagements extérieurs.

Nous vous remercions de faire bon accueil à cette motion en voulant bien la renvoyer pour étude en commission

En raison de ce qui précède, le Conseil municipal demande au Conseil Administratif :

1. D'intégrer à toute présentation de projet le volet concernant la recherche de cohérence avec les critères du Développement durable et Agenda 21.
2. De revoir sous cet angle les projets communaux en cours, de façon à profiter de les améliorer selon les critères du DD.

La discussion est ouverte :

M. Favre fait la déclaration suivante pour le groupe libéral :

Sur le fond, la proposition du groupe socialistes-verts ne fait que confirmer la prise de position unanime de notre Conseil municipal et, en ce sens, l'établissement d'un document d'aide à la décision nous semble fondamental afin de structurer nos travaux et nos réflexions sur ce sujet. Les thèmes à aborder nous apparaissent toutefois incomplets, la notion « économique » n'est par exemple pas citée.

A l'inverse de reprendre les projets en cours nous semblent trop contraignant. Par conséquent, un travail en commission Agenda 21 – Développement durable est une nécessité que nous désirons soutenir afin que la dite commission puisse établir, au terme de ses travaux, une nouvelle motion en corrélation avec ses conclusions.

M. Stark fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

Monsieur Loutan... votre nouvelle mouture sous forme de motion, améliorée sur la forme, pourrait passer pour intéressante si, dans le fond elle n'enfonçait pas une porte ouverte.

C'est normal en pleine période électorale, il n'y a pas de petites opportunités.

Malheureusement, le Conseil administratif y a déjà pensé et depuis pas mal de temps il nous présente des projets déjà bien orientés dans le respect du développement durable. Mais nous pourrions faire un geste dans votre direction.

Toutefois, vous avez hélas, trouvé le moyen de glisser une petite nouveauté bien particulière. Dans vos mesures préconisées il y en a une qui est inacceptable, c'est votre idée de revenir sur les projets déjà acceptés ou en cours. En d'autres termes, vous souhaitez y inclure une clause de rétroactivité, ce qui est inacceptable.

Aucune loi n'a d'effet rétroactif et toute personne sensée ne peut l'accepter. Une fois de plus une



potentielle bonne idée, même inutile au demeurant, devient un piège pour malheureusement tout bloquer.

Le groupe radical invite tous les Conseillers municipaux, ici présents, à rejeter cette motion.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien soutien la proposition du groupe libéral qui vise à renvoyer ce projet de motion en commission afin de retravailler le texte proposé.

Au vote :

- *La proposition de classer cette motion est acceptée par 6 voix*
- *La proposition de renvoyer cette motion en commission de l'Urbanisme & Développement durable est acceptée par 18 voix « pour » et 6 abstentions.*

9. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Marc Kilcher, Conseiller municipal, intitulé : « Pour un état exhaustif des demandes des clubs de sport au sein du CSSM ». Discussion. Vote. (MM-07-02).

M. Marc Kilcher, signataire, donne lecture du projet de motion :

Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers Administratifs,
Monsieur le Président du Conseil Municipal,
Mesdames, Messieurs les Conseiller(ère)s Municipaux(ales)

A de nombreuses reprises sur l'année 2006 sont parvenus aux commissaires des courriers d'associations sportives des Trois-Chênes, utilisatrices du centre Sportif des Trois-Chênes relatant des soucis financiers ou des soucis d'infrastructures rencontrés.

Ces nouvelles sont arrivées de manière épisodique et se sont diluées dans des ordres du jour souvent chargés. Pourtant le constat est nécessaire et s'impose dans la mesure où nous allons clore une législature. Il est indispensable de reconsidérer notre investissement financier dans les activités sportives et-ou dans l'aménagement du Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM). Ce« et-ou » est essentiel, il se retrouve d'ailleurs dans la motion que je vous présente. En effet nous pouvons nous retrouver sur le constat suivant: la région se développe, les adhésions ne cessent d'augmenter dans la plupart des clubs sportifs et les demandes aux autorités communales se font de plus en plus pressantes.

Par contre, dans le contexte du financement choisi entre les trois communes pour le sport, savoir si le financement doit être aux clubs et-ou si le soutien communal doit passer par l'investissement dans des aménagements supplémentaires du site du CSSM, paraît prématuré à ce stade.

Dès lors cette motion s'inscrit dans la volonté de donner un premier signe fort aux associations sportives chênoises, avant le début d'une nouvelle législature. Le Conseil Municipal de Thônex, qui se soucie du bien-être de ses communiers, prend ainsi acte des problèmes soulevés au fil des dernières années, prend acte des doléances et lance la réalisation d'un rapport exhaustif, état des lieux du sport populaire utilisant le CSSM.



Ce passage obligé de l'établissement d'un tel rapport est malheureusement nécessaire et ne doit pas s'apparenter à une cosmétique électorale mais à un pragmatisme nécessaire.

En effet la présence d'une multitude d'associations utilisant le centre, avec chacune de plus ou moins bons relais au niveau de la politique communale (Sommes-nous réellement au courant des demandes des petits clubs du CSSM ?), les acteurs politiques présents dans ce centre (trois communes), le fractionnement de l'information (seuls des rapports annuels chiffrés sont distribués aux commissaires) poussent à travailler par concertation et transparence sur des données fiables établies sur plusieurs années.

La rédaction d'un bilan exhaustif paraît donc la première étape essentielle. Ce rapport devra aborder plusieurs volets pour chaque club utilisateur du Centre. La liste exhaustive des critères à traiter est dans la motion. Primordiales seront les réponses obtenues sur le nombre de membres, le développement des activités et l'utilisation des salles. Ainsi nous pourrions chiffrer les lacunes actuelles et surtout les besoins pour demain.

Dans une deuxième étape, si vous acceptez cette motion, pour les élus de la nouvelle législature qui recevront ce rapport, s'ouvrirait alors le chantier de la redéfinition du soutien au sport sur les Trois-Chênes.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette motion, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

MOTION

Pour un état exhaustif des demandes des clubs de sport au sein du CSSM

Constatant :

- Que le sport populaire est un facteur essentiel d'intégration social et de développement personnel.
- Que les clubs sportifs des Trois-Chênes font face à une demande importante d'adhésions et d'utilisation des locaux du Centre Sportif de Sous-Moulin.
- Que la commission des sports a, lors de la séance du 8 février 2007, pris acte des doléances du club invité des Patineurs.
- Que la communication des problèmes organisationnels rencontrés par les clubs de sports chénois (organisation des cours, utilisations des salles, etc..) relayée au niveau de la commission des sports n'est réalisée que de manière occasionnelle, au gré des événements, sans pouvoir offrir un aperçu global et exhaustif de la situation au Conseil Municipal.
- Que toute décision politique en matière de développement du sport populaire nécessite une coordination avec les deux autres communes, bailleurs de fonds et responsables du Centre Sportif de Sous-Moulin (Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries) basée sur des faits établis et reconnus par tous.

Estimant :

- Qu'un état des lieux exhaustif du sport populaire dans le cadre du Centre Sportif de Sous-Moulin est indispensable avant tout nouvel investissement et/ou subventionnement au sport populaire en général.
- Que, à ce dessein, la réalisation d'un rapport écrit comprenant une analyse globale des données chiffrées sur une période de quatre années au minimum (2003-2007) répondant notamment aux thèmes suivants, à savoir :
 - Nombre de clubs utilisant le CSSM et développement respectif de ces clubs dans leur championnat.
 - Evolution des adhésions des membres.



- Evolution de l'utilisation des salles du CSSM (nombre de salles, horaires et heures d'utilisation).
- Evolution des frais d'inscriptions (coût par membre, subvention par membre, cotisation par membre et coûts par club).
- Souhaits respectifs de chaque club pour l'épanouissement de ses activités (heures d'utilisation nécessaire en plus, soutiens financiers en plus).
- soit réalisée pour tous les clubs chênois utilisant le Centre Sportif de Sous-Moulin.
- Que, sur la base dudit document établi, un nouveau projet de soutien au sport populaire, soit en terme de financement des activités sportives, soit en terme d'agrandissement des infrastructures sportives soit réalisé et proposé aux deux autres communes, parties intégrantes de la politique du sport dans les Trois-Chênes.

Le Conseil Municipal invite :

Le Conseil Administratif à mandater une étude exhaustive et chiffrée sur l'état du sport populaire, utilisant le Centre Sportif, basée sur la période 2004-2007, à la Direction du Centre Sportif de Sous-Moulin.

M. Kilcher : je souhaite revenir sur cette motion et remercie les personnes qui m'ont fait part de leurs remarques positives sur ce projet.

Pour rappel :

- la commission des Sports du 31 mai 2005 accueillait les représentants du Basket et du Football qui relevaient déjà ce problème.
- la commission du 20 septembre 2005 lors de laquelle on a discuté du budget 2006, M. Hirt soulevait également des problèmes d'investissements.
- le 18 septembre 2005, le Conseiller administratif en charge du sport parlait des doléances des clubs et le 8 février 2007 les mêmes problèmes sont apparus lors de l'audition du Club des patineurs des trois chênes.

De toutes ces constatations j'ai pensé qu'il était indispensable d'évaluer quel était l'état actuel d'utilisation du CSSM ainsi que l'état actuel des clubs chênois.

Après discussion auprès de quelques commissaires avisés, il s'avère que la rédaction de ce projet semble imprécise car l'invite doit être faite au Conseil intercommunal. C'est la raison pour laquelle je retire cette motion et vous la représenterait sous une forme plus appropriée lors d'un prochain Conseil municipal.

10. Propositions du Conseil administratif

Mme Isabel Rochat, Maire : à l'issue de cette séance notre secrétaire général vous présentera, en avant première, le nouveau site internet de la Commune.



11. Questions écrites

M. Claude Détruche, Conseiller administratif donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 30 janvier par :

11.1. M. Guy Loutan, Conseiller municipal, concernant : *Question écrite bis sur l'évolution du bilan « arbres en danger de mort imminente » à Thônex.*

Ainsi qu'il vous l'a été dit lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2006, un bureau spécialisé, en l'occurrence le bureau Gilbert HENCHOZ, architecte paysagiste, a été mandaté pour recenser le patrimoine arboré de la Commune.

Ainsi que cela a été annoncé à la fin de la réunion de la commission "Environnement" du 27 février 2007, le résultat de cette étude lui sera présenté lors de sa prochaine séance, le 29 mars 2007.

Ce travail permettra de déployer une stratégie d'entretien à long terme des arbres relevant de la compétence communale.

12. Propositions individuelles et questions

12.1. « Kit école » Jeandin

M. Droz : j'ai remarqué que le Kit-école sur la chaussée devant l'école Jeandin était particulièrement abîmé, est-ce à nous de le remplacer ?

12.2. M. Loutan pose les question suivantes :

12.2.1. Travaux de l'école Marcelly

On m'a fait remarqué que des orifices avaient été percés dans la barrière de chantier de l'école Marcelly, afin que les gens puissent suivre l'avancement du chantier. Je remercie le Conseil administratif d'avoir été si rapidement efficace.

12.2.2. Récapitulations des Délibérations, Motions et Résolutions du Conseil administratif et Conseil municipal

La demande de M. Forte sur le suivi des dossiers a bien été exécutée, mais étonnamment pour 2006 seulement !

Il me semble que ce serait bien utile pour ne pas devoir fouiller tout les procès-verbaux de notre Conseil de recevoir les objets traités depuis le début de la législature.



12.2.3.Grillages de la piscine

Simplement sertis dans une rigole métallique, ils sont en partie arrachés. Ce serait à solidifier.

Et quant aux vitres contre lesquelles les oiseaux peuvent s'assommer, le Conseil administratif ne peut-il trouver une solution simple, qui garde évidemment la transparence prévue, mais signale tout de même l'obstacle ? 2-3 oiseaux noirs par exemple par vitre ne ruineraient pas la Commune, même s'il faut les remplacer de temps en temps si des enfants les arrachaient.

12.2.4.Deux points concernant le pavillon scolaire Mousse

1. N'ayant pas pu participer à la visite inaugurale, j'ai visité ce qui était ouvert et salué quelques institutrices et enfants.

J'ai remarqué que les plates bandes de part et d'autre de l'entrée sont plantées de végétaux uniformes et bordées d'un talus de terre nue. Je crains que ces talus ne s'érodent à chaque pluie, et colmatent le bitume perméable tout en salissant le sol.

2. Et une surprise m'attendait : le préau couvert est tout de même végétalisé, alors qu'en commission on m'avait dit que la structure portante était trop faible pour ceci, je suis très content car c'est un aspect pédagogique important et je proposerai même d'installer un écriteau à l'attention des élèves pour dire quel est l'intérêt d'un toit végétalisé pour les enfants.

12.2.5.Affichage pour les sociétés

Je remercie la Mairie qui a procédé à l'affichage qui annonçait l'assemblée de l'Association CONVIVE du 14 mars.

12.3. M. Agraniou pose les questions suivantes :

12.3.1.Bus C

M. Agraniou : prenant ce bus plusieurs fois par jour, je constate qu'il est très souvent en retard.

- M. Decrey : il est vrai qu'il y a énormément de retard sur cette ligne. Nous en avons déjà fait part aux TPG, tout en sachant que ceci est dû à des problèmes de circulation.



12.3.2. Commissions

En vue de la prochaine législature, qui s'occupe de la répartition des commissions ? Par exemple ne pourrait-on pas inclure l'Agenda 21 à la commission de l'Environnement.

- M. Grandgirard : la proposition émane du Conseil administratif et ensuite il y a une discussion entre les divers partis représentés au Conseil.
- Mme Rochat : la répartition du cahier des charges des commissions doit également tenir compte des dicastères qui sont, eux, fixés directement par le Conseil administratif.

12.4. M. Stark pose les questions suivantes :

12.4.1. Samaritains des Trois Chênes

Suite à la proposition de Mme Jaquet d'organiser une journée du don du sang sur la commune, a-t-on prévu d'impliquer les Samaritains des Trois-Chêne dans cette action compte tenu du peu d'effectif disponible ?

- Mme Rochat : il s'agit d'une opération conjointe entre la Commune et les HUG qui se fera au mois d'octobre et les Samaritains seront appelés à y participer.

12.4.2. Refuges TPG à l'avenue Tronchet

Est-ce à la Commune de les entretenir car il sont dans un très mauvais état ?

- M. Decrey : nous sommes en train de mettre en place une convention avec la SGA, qui comprend les abris TPG, mais il y aura toujours le problème des abris se trouvant sur le domaine cantonal, bien que notre « Monsieur Propre » s'en occupe lors de ses passages.

En ce qui concerne l'entretien des vitres de ces abris c'est du domaine de la SGA.

12.5. Plan de la commune

M. Grandgirard : au début de cette législature j'étais intervenu pour la mise à jour des divers plans situés sur la commune. A ce jour, le nécessaire a été fait, mais il serait important d'enlever l'ancien plan qui se trouve vers l'école de Fossard.



12.6. Centre sportif Sous-Moulin

M. Ehinger rappelle que l'appellation exact est : Centre Sportif Sous-Moulin et non pas Centre Sportif de Sous-Moulin.

J'espère que la motion qui nous a été présentée ce soir, puis retirée, ne sera pas tombée dans l'oreille d'un sourd et que notre Conseiller administratif délégué aux Sports va s'empresse d'en faire part à ses collègues de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

12.7. Site internet

M. Forte : je remercie par avance le Conseil administratif d'avoir « relooké » le site internet de la commune, chose qui était demandée depuis des années notamment par M. Roland Droz.

M. Philippe Guex, Secrétaire général, fait une présentation du futur site internet de la commune qui sera mis en ligne à la fin du mois.

*

La séance est levée à 22h.25.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Pascal UEHLINGER

M. Philippe GUEX